



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023 INTERVENTIONS

3 – Création et modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP)

Intervention de Suzanne Egal

Monsieur le Maire, chers collègues,

Sur le principe, nous sommes favorables à la mise en place d'autorisations de programmes pour les projets d'envergure.

A noter que la ville ne les met en place qu'à partir de la phase de réalisation des projets. Le budget réel des projets comporte également toutes les phases amont d'études, de réalisation du cahier des charges et de sélection du projet. Nous demandons que ce budget total nous soit par ailleurs fourni.

S'agissant du projet de réaménagement du quartier du Village et place de la fête, nous n'avons connaissance que de la partie réaménagement du quartier du Village, soit moins de la moitié du projet de l'AP-CP 2302 proposé.

Enfin, vous proposez de modifier maintenant l'AP-CP du projet 'Gymnase des Prés aux bois' alors qu'il semble que le budget alloué ne permette pas la mise en œuvre sans modifier le projet. Lors du DOB, le plan pluriannuel d'investissement faisait apparaître 14,45 M€ alors que l'AP-CP reste à 11,2M€. Est-ce la règle tant que les négociations sont en cours ?

Nous nous abstiendrons